



Litige véhicule de location

Par Naïr, le 15/02/2011 à 23:05

Bonjour, rnJ'ai loué un véhicule le 07/02/2011. J'ai rendu ce véhicule le jour même avec un léger impacte sur le véhicule que je ne conteste pas. rnEn revanche le devis des réparations me paraît quelque peu excessif et présente une anomalie non négligeable. Le devis des réparations a été effectué le 08/02/2011 et s'élève à près de 2000 euros. Mais le plus étonnant c'est qu'il indique un kilométrage de 11000km, alors que lorsque j'ai loué le véhicule la veille, ce dernier indiquait un kilométrage de 29000km. rnLe montant des réparations estimé par le devis étant supérieur au montant de la franchise, c'est cette dernière somme qui m'a été prélevée le 10/02/2011, soit 1600 euros. Cette somme comprend le montant de la caution de 1200 euros pré autorisée le jour de la location + 400 euros débités de ma carte (sans que j'en sois avisé...). rnA noter que je me suis rendu chez le loueur le 12/02/2011 pour prendre des photos de l'impact (ce que je n'ai pas pensé nécessaire avant). Or, à ma grande surprise le véhicule a déjà été remis en location et le loueur m'a confirmé que les réparations n'ont pas été effectuées. rnAu vu de ses éléments, pouvez vous SVP m'indiquer si je peux contester cette somme et comment je peux la récupérer? rnMerci de votre réponse.